|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |
|  |  | Genève, le 23 septembre 2021 |
| **Réf.:** | **Circulaire TSB 342**CE 17/XY | - Aux administrations des États Membres de l'Union |
| **Tél.:** | +41 22 730 6206 |
| **Télécopie:** | +41 22 730 5853 |
| **Courriel:** | tsbsg17@itu.int | **Copie**:- Aux Membres du Secteur UIT-T;- Aux Associés de l'UIT-T participant aux travaux de la Commission d'études 17;- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT;- Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 17 de l'UIT‑T;- À la Directrice du Bureau de développement des télécommunications;- Au Directeur du Bureau des radiocommunications |
| **Objet:** | **Consultation des États Membres au sujet des textes déterminés des projets d'Amendement aux Recommandations UIT-T X.1246 et X.1247 et des projets de nouvelles Recommandations UIT-T X.1234 (X.gcmms), X.1235 (X.tecwes), X.1333 (X.sg‑rat), X.1369 (X.ssp-iot), X.1407 (X.srip-dlt), X.1453 (X.strvms), X.1752 (x.sgBDIP), X.1643 (X.sgcc) et X.1812 (X.5Gsec-t), qu'il est proposé d'approuver à la séance plénière électronique de la Commission d'études 17 de l'UIT-T (réunion virtuelle, 7 janvier 2022)** |

Madame, Monsieur,

1 La Commission d'études 17 de l'UIT-T (Sécurité) a l'intention d'appliquer la procédure d'approbation traditionnelle énoncée à la section 9 de la Résolution 1 (Rév.Hammamet, 2016) de l'AMNT pour l'approbation des projets de Recommandations mentionnés ci-dessus à sa prochaine réunion virtuelle, qui se tiendra le 7 janvier 2022. L'ordre du jour ainsi que tous les renseignements pertinents concernant la réunion de la Commission d'études 17 de l'UIT-T seront disponibles dans la Lettre collective [13/17](https://www.itu.int/md/T17-SG17-COL-0013/en).

2 Vous trouverez dans l'**Annexe 1** le titre, le résumé et la localisation des projets de Recommandations UIT‑T qu'il est proposé d'approuver.

NOTE 1 DU TSB – Aucun document de justification UIT-T A.5 n'a été élaboré pour ces projets de textes déterminés.

NOTE 2 DU TSB – À la date de la présente Circulaire, le TSB n'avait reçu aucune déclaration concernant les droits de propriété intellectuelle relative à ces projets de textes. Pour obtenir des renseignements actualisés, les membres sont invités à consulter la base de données relative aux droits de propriété intellectuelle à l'adresse [www.itu.int/ipr/](http://www.itu.int/ipr/).

3 La présente Circulaire a pour objet d'engager le processus de consultation formelle des États Membres de l'UIT, qui devront indiquer si ces textes peuvent être examinés en vue de leur approbation à la prochaine réunion, conformément au paragraphe 9.4 de la Résolution 1. Les États Membres sont priés de remplir le formulaire de l'**Annexe 2** et de le renvoyer d'ici au **23 décembre 2021** à 23 h 59 (UTC).

4 Si au moins 70% des réponses des États Membres sont en faveur de l'examen, aux fins d'approbation, de ces textes, une séance plénière sera consacrée à l'application de la procédure d'approbation. Les États Membres qui n'autorisent pas la commission d'études à procéder ainsi doivent informer le Directeur du TSB des motifs de cette décision et lui faire part des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Chaesub Lee
Directeur du Bureau de la normalisation
des télécommunications

**Annexes:** 2

Annexe 1

Résumé et localisation des textes déterminés des projets d'Amendement aux Recommandations UIT-T X.1246 et X.1247 et des projets de nouvelles Recommandations UIT-T X.1234 (X.gcmms), X.1235 (X.tecwes),
X.1333 (X.sg-rat), X.1369 (X.ssp-iot), X.1407 (X.srip-dlt),
X.1453 (X.strvms), X.1752 (x.sgBDIP), X.1643 (X.sgcc)
et X.1812 (X.5Gsec-t)

# 1 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1234 (X.gcmms) [[R92](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T17-SG17-R-0092)]

Lignes directrices relatives à la lutte contre le spam par service de messagerie multimédia (MMS)

Résumé

Cette Recommandation contient des lignes directrices relatives à la lutte contre le spam par service de messagerie multimédia (MMS). Elle renferme une analyse des scénarios types, des caractéristiques et des méthodes de reconnaissance des spams acheminés par MMS, et définit un cadre technique, des procédures à suivre et certaines des principales technologies de reconnaissance des spams acheminés par MMS, afin d'aider tant les fournisseurs que les utilisateurs de MMS à lutter contre le spam.

# 2 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1235 (X.tecwes) [[R93](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T17-SG17-R-0093)]

Technologies de lutte contre le piratage de sites web pour les organisations de télécommunication

Résumé

Le piratage des sites web représente une grave menace pour les organisations de télécommunication, en particulier pour les opérateurs. Il est recommandé aux opérateurs de télécommunication d'utiliser des technologies de lutte contre le piratage de sites web, afin de protéger leurs clients et de préserver leur réputation et leurs revenus. Cette Recommandation contient une analyse des principales mesures de piratage d'un site web et des recommandations relatives aux technologies qui permettent d'identifier des sites web piratés, lesquelles peuvent être considérées comme des lignes directrices visant à protéger les sites web contre le piratage à l'intention des organisations de télécommunication.

# 3 Projet de nouvel Amendement à la Recommandation UIT-T X.1246 (X.1246Amd) [[R94](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T17-SG17-R-0094)]

Technologies intervenant dans la lutte contre le spam vocal dans les organisations de télécommunication

Résumé

L'Amendement 1 à la Recommandation UIT-T X.1246 présente un mécanisme de retour d'information d'un client, recevant éventuellement un appel non sollicité (par service vocal, SMS ou MMS), à son opérateur.

Il décrit les exigences techniques pour les systèmes de gestion des télécommunications ou les services d'assistance aux clients en vue de recevoir des notifications relatives à des appels entrants non sollicités, des spams vocaux ou des spams par messagerie (SMS ou MMS). Des scénarios d'interaction entre les clients et les opérateurs ou fournisseurs de services des réseaux de communication téléphonique concernant des appels entrants non sollicités ainsi que les mesures techniques à appliquer pour maintenir une telle interaction font l'objet d'une présentation. Selon ce type d'interaction, le destinataire de l'appel non sollicité passe un appel au numéro anti-spam fourni au préalable par l'opérateur de télécommunication immédiatement après avoir reçu l'appel non sollicité.

# 4 Projet de nouvel Amendement à la Recommandation UIT-T X.1247 (X.1247Amd) [[R95](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T17-SG17-R-0095)]

Cadre technique de lutte contre le spam par messagerie mobile

Résumé

L'Amendement 1 à la Recommandation UIT-T X.1247 présente un mécanisme de retour d'information d'un client, recevant éventuellement un appel non sollicité (par service vocal, SMS ou MMS), à son opérateur.

Il décrit les exigences techniques pour les systèmes de gestion des télécommunications ou les services d'assistance aux clients en vue de recevoir des notifications relatives à des appels entrants non sollicités, des spams vocaux ou des spams par messagerie (SMS ou MMS). Des scénarios d'interaction entre les clients et les opérateurs ou fournisseurs de services des réseaux de communication téléphonique concernant des appels entrants non sollicités, ainsi que les mesures techniques à appliquer pour maintenir une telle interaction, font l'objet d'une présentation. Selon ce type d'interaction, le destinataire de l'appel non sollicité passe un appel au numéro anti-spam fourni au préalable par l'opérateur de télécommunication immédiatement après avoir reçu l'appel non sollicité.

# 5 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1333 (X.sg-rat) [[R96](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T17-SG17-R-0096)]

Lignes directrices sur la sécurité pour l'utilisation d'outils d'accès à distance dans les systèmes de contrôle connectés à l'Internet

Résumé

Les outils d'accès à distance (RAT) sont largement utilisés sur les systèmes de contrôle pour les activités de surveillance, de contrôle et de maintenance afin de réduire les coûts de maintenance et de limiter le plus possible le délai d'intervention en cas de dysfonctionnement. Les outils RAT offrent la capacité de manipuler les systèmes de contrôle à distance mais, dans le même temps, une configuration non sécurisée des outils RAT et des vulnérabilités dans ces outils pourraient sensiblement accroître la surface d'exposition aux attaques des systèmes de contrôle. Le problème le plus grave se pose dans le cas d'une interface d'accès au système de contrôle via les réseaux extérieurs, qui pourrait permettre aux auteurs d'une attaque d'accéder au système de contrôle par le biais de l'Internet.

Cette Recommandation décrit un ensemble de mesures afin d'utiliser les outils RAT en toute sécurité pour les activités de surveillance, de contrôle et de maintenance. Dans cette Recommandation, des menaces pesant sur la configuration du réseau en raison de l'utilisation des outils RAT sont recensées et des lignes directrices sur la sécurité sont fournies, afin d'adapter une configuration sécurisée et des mesures de sécurité en vue de l'utilisation des outils RAT dans des systèmes de contrôle connectés à l'Internet.

La mise en place de contrôles de sécurité dûment organisés concernant l'utilisation des outils RAT serait utile aux fournisseurs de services numériques qui exploitent des systèmes de contrôle afin de réduire la surface d'exposition aux attaques et de contenir les menaces provenant de réseaux extérieurs. En outre, il serait souhaitable d'harmoniser les niveaux de sécurité entre les pays développés et les pays en développement, dans la mesure où il ne s'agit pas d'un problème local mais d'un problème mondial.

# 6 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1369 (X.ssp-iot) [[R97](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T17-SG17-R-0097)]

Exigences de sécurité pour la plate-forme de services IoT

Résumé

Cette Recommandation indique les exigences de sécurité applicables à la plate-forme de services de l'Internet des objets (IoT). Elle permet d'évaluer les menaces et les problèmes de sécurité pour la plate-forme de services commerciaux IoT et décrit les mesures de sécurité permettant d'atténuer ces menaces et ces problèmes.

# 7 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1407 (X.srip-dlt) [[R98](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T17-SG17-R-0098)]

Exigences de sécurité applicables au service de vérification de l'intégrité numérique basé sur la technologie des registres distribués

Résumé

La Recommandation UIT-T X.1407 indique les menaces et les exigences de sécurité en ce qui concerne le service de vérification de l'intégrité numérique basé sur la technologie des registres distribués (DLT).

Lorsque la preuve originale protégée est stockée en dehors de la chaîne et que les valeurs de données hachées sont stockées dans la chaîne, la Recommandation UIT-T X.1407 permet d'analyser les menaces de sécurité qui pèsent sur ces services de vérification de l'intégrité numérique basés sur les technologies DLT, notamment pour ce qui concerne l'enregistrement de la preuve et la provenance de la preuve. Cette Recommandation indique en outre les exigences de sécurité permettant de contrer ces menaces pour la sécurité.

# 8 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1453 (X.strvms) [[R99](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T17-SG17-R-0099)]

Menaces et exigences de sécurité pour les systèmes de gestion vidéo

Résumé

Le système de gestion vidéo (VMS) est l'élément central des systèmes de surveillance vidéo utilisés pour la sécurité du public, la surveillance du trafic, etc. En principe, un système VMS reçoit des vidéos provenant de caméras et permet à un tiers de visualiser ces vidéos, qu'il s'agisse de vidéos en direct ou de vidéos enregistrées. À l'heure actuelle, les méthodes qui se font jour dans le domaine des systèmes VMS intègrent de plus en plus l'intelligence dès la conception, y compris pour l'analyse vidéo et le contrôle d'accès.

Étant donné qu'ils fonctionnent en réseau, les systèmes VMS sont exposés en tout point à différentes vulnérabilités, telles que celles auxquels sont confrontés les services web Internet, et peuvent être facilement la cible de cyberattaques.

Cette Recommandation contient une analyse des menaces de sécurité pour les systèmes VMS fondés sur la plate-forme du serveur fonctionnant sur un réseau IP et indique les exigences de sécurité permettant de remédier aux menaces de sécurité recensées.

# 9 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1643 (X.sgcc) [[R100](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T17-SG17-R-0100)]

Lignes directrices sur la sécurité des conteneurs dans un environnement utilisant l'informatique en nuage

Résumé

Cette Recommandation contient une analyse des menaces et des problèmes de sécurité concernant les conteneurs dans un environnement utilisant l'informatique en nuage et décrit un cadre de référence assorti de lignes directrices relatives à la sécurité pour les conteneurs dans le nuage.

# 10 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1752 (X.sgBDIP) [[R101](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T17-SG17-R-0101)]

Lignes directrices sur la sécurité pour l'infrastructure et la plate-forme de mégadonnées

Résumé

Cette Recommandation contient une analyse des menaces et des problèmes de sécurité concernant l'infrastructure et la plate-forme de mégadonnées et décrit un cadre de référence pour la mise en correspondance des lignes directrices sur la sécurité et des menaces recensées pour l'infrastructure et la plate-forme de mégadonnées.

# 11 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1812 (X.5Gsec-t) [[R102](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T17-SG17-R-0102)]

Cadre de sécurité fondé sur des relations de confiance pour l'écosystème des IMT-2020

Résumé

Cette Recommandation vise à identifier les parties prenantes de l'écosystème des IMT-2020, à analyser les relations de confiance entre elles, à recenser les menaces et à préciser les responsabilités qui incombent à chaque partie prenante en matière de sécurité, à définir les limites de sécurité entre les parties prenantes et à établir un cadre de sécurité fondé sur ces relations de confiance.

Annexe 2

Objet: Réponse des États Membres à la Circulaire TSB 342:
Consultation au sujet des textes déterminés des projets d'Amendement aux Recommandations UIT-T X.1246 et X.1247 et des projets de nouvelles Recommandations UIT-T X.1234 (X.gcmms), X.1235 (X.tecwes),
X.1333 (X.sg-rat), X.1369 (X.ssp-iot), X.1407 (X.srip-dlt),
X.1453 (X.strvms), X.1752 (x.sgBDIP), X.1643 (X.sgcc)
et X.1812 (X.5Gsec-t)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Au**: | Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunicationsUnion internationale des télécommunicationsPlace des NationsCH-1211 Genève 20, Suisse | **De**: | [Nom][Rôle/titre officiel][Adresse] |
| **Télécopie**:**Courriel**: | +41 22 730 5853tsbdir@itu.int  | **Télécopie**:**Courriel**: |  |
|  |  | **Date:** | [Lieu,] [Date] |

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation des États Membres au sujet des projets de textes déterminés dont il est question dans la Circulaire TSB 342, je souhaite vous faire connaître par la présente l'opinion de mon Administration, qui figure dans le tableau ci-après.

|  | Cochez l'une des deux cases pour chaque texte |
| --- | --- |
| Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1234 (X.gcmms) | [ ]  **autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝): ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1235 (X.tecwes) | [ ]  **autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝): ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| Projet de nouvel Amendement à la Recommandation UIT-T X.1246 (X.1246Amd) | [ ]  **autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝): ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| Projet de nouvel Amendement à la Recommandation UIT-T X.1247 (X.1247Amd) | [ ]  **autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝): ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1333 (X.sg‑rat) | [ ]  **autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝): ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1369 (X.ssp‑iot) | [ ]  **autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝): ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1407 (X.srip‑dlt) | [ ]  **autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝): ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1453 (X.strvms) | [ ]  **autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝): ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1643(X.sgcc) | [ ]  **autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝): ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1752 (X.sgBDIP) | [ ]  **autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝): ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1812 (X.5Gsec-t) | [ ]  **autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝): ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Nom]
[Rôle/titre officiel]
Administration de [État Membre]

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_